

Calendrier des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Licence 1^{er} semestre 2024-2025

LS3

AU COURS DU SEMESTRE

LS3 – UE5 – TD de méthodologie. La dissertation : Exercice préparatoire à la dissertation : préparation de l'introduction (avec problématique) et du plan – D. FREY

LS3 – UE7/8 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Constitution d'un dossier – G. Aragione

LS3 – UE7/8 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Entretien sur le dossier (15 min) – G. Aragione

Autoformation

LS1 – UE1 – Ecri+ : Niveau 4 dans chacune des compétences à travailler (à domicile) – M. VIAL

Semaine 6 (14-20 octobre)

LS3 – UE1 – Allemand théologique : Version courte à domicile – M. ARNOLD

LS3 – UE1 – Anglais théologique : Version courte (à domicile) – M. KUENTZLER, T. NTIHINYZWA

Semaine 7 (21-27 octobre)

Semaine 8 (4-10 novembre)

LS3 – UE4 – Histoire du christianisme médiéval : DST (2h) – A. NOBLESSE

LS3 – UE8 – Hébreu avancé : Oral sur les textes étudiés en cours, sans préparation (10 min) – M. LANGLOIS

LS3 – UE8 – Grec patristique : Oral sur les textes étudiés en cours (20 min) – I. PONTI (IP) et A. ROCCA (EAD)

LS3 – UE8 – Latin : Oral (30 min) – A. NOBLESSE

Semaine 9 (11-17 novembre)

LS3 – UE1 – Allemand théologique : Oral sans temps de préparation sur le texte traduit (10 min) – M. Arnold

LS3 – UE1 – Anglais théologique : Oral sans temps de préparation sur le texte traduit (10 min) – M. KUENTZLER, T.

NTIHINYZWA

LS3 – UE6 – Sociologie : DST (2h) – Chr. MONNOT

Semaine 10 (18 – 23 novembre)

LS3 – UE3 – Grec 3 : Étudiants en présentiel : Version à l'écrit (2h). Seconde chance possible – M. WIEGER

LS3 – UE3 – Grec 3 : Étudiants à distance : Version à l'écrit (1h30), avec reprise orale (30 min) – M. WIEGER

LS3 – UE7 – Traductologie biblique : DST : analyse de texte (2h30) – E. SHUALI

Semaine 11 (25 novembre – 1^{er} décembre)

LS3 – UE6 – Théologie pratique : Écrit à domicile (env. 3.000 signes) – J. COTTIN

Semaine 12 (2 – 8 décembre)

LS3 – UE4 – Histoire du christianisme médiéval : Reprise orale du travail écrit (15 min) – A. NOBLESSE

LS3 – UE6 – Musicologie : DST (1h) – B. FÖLLMI

LS3 – UE8 – Grec patristique : Oral sur les textes travaillés en cours, 20 min – I. PONTI (IP) et A. ROCCA (EAD)

Semaine 13 (9 – 15 décembre)

LS3 – UE3 – Nouveau Testament : Exégèse sur table (4h). Seconde chance possible – Chr. GRAPPE

LS3 – UE6 – Sociologie : Oral 15 min avec 15 min de préparation – Chr. MONNOT

LS3 – UE8 – Hébreu avancé : Oral sur les textes étudiés en cours, sans préparation (10 min) – M. LANGLOIS

LS3 – UE8 – Latin : Oral (30 min.) – A. NOBLESSE

Semaine 14 (16 – 22 décembre)

LS3 – UE2 – Hébreu 3 : Oral sur les textes de la Bible hébraïque étudiés durant le semestre, 15 min., sans préparation. Seconde chance possible – E. SHUALI

LS3 – UE5 – Philosophie : Dissertation accompagnée (10.000-15.000 signes) – D. FREY

Semaine 15 (13 – 19 janvier)

LS3 – UE4 – Histoire du christianisme ancien : Commentaire de texte accompagné (remise d'une première version, non notée en cours de semestre ; remise du travail définitif, noté, en fin de semestre) – M. CASSIN

LS3 – UE6 – Théologie pratique : Écrit à domicile (env. 3.000 signes) – J. COTTIN

Semaine 16 (20 – 26 janvier)

LS3 – UE2 – Ancien Testament : Exégèse accompagnée, à domicile – J. HUTZLI

Modalité de contrôle de l'assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables : une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.